

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Représentés : Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Patrimoine : animation 2023 " Pays d'art et d'histoire "

Attribué par le ministère de la Culture, le label Ville ou Pays d'art et d'histoire, qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le label, obtenu par le Pays Haut Languedoc et Vignobles en 2016, s'inscrit dans un cadre partenarial qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs et dans une démarche de développement culturel, social et économique. Ce projet se décline en quatre axes de travail répondant à de forts enjeux de territoire :

- Connaître et partager le territoire, son identité, son patrimoine
- Sensibiliser les publics
- Préserver un cadre de vie : patrimoine et architecture au cœur des préoccupations
- Dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir.

Afin de répondre à un **enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel**, le Pays d'art et d'histoire, élabore un programme d'actions de valorisation de l'architecture et du patrimoine, notamment à travers les Temps du patrimoine.

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité, par ses habitants suppose des actions en profondeur autour du patrimoine, remarquable ou plus modeste. La mise en place d'une programmation culturelle dédiée aux patrimoines est une priorité. Le patrimoine doit être expliqué, interprété, mis en scène. L'accent doit être mis sur la médiation, sur le déploiement d'une politique culturelle forte, mettant en lumière et en valeur l'architecture et les patrimoines. Le label doit proposer une programmation qui interpelle les publics, les questionne et les place au cœur d'un processus d'implication.

Afin d'asseoir son projet culturel, le Pays d'art et d'histoire participe aux dispositifs coordonnés par le ministère de la Culture et les Directions de l'Architecture et du Patrimoine : les Journées Européennes de l'Archéologie en juin, Journées Européennes du Patrimoine en septembre, Journées nationales de l'Architecture en octobre.

Compte-tenu de sa taille et de sa dynamique territoriale, le label propose une programmation éclatée, génératrice de partenariats avec les collectivités, complémentaire des programmations culturelles existantes et misant sur la dimension pédagogique et intergénérationnelle.

Cette programmation est diversifiée : cycle de conférences, expositions, sortie en famille, visites guidées, visites de chantier, formation... Elle tient compte de la saisonnalité et des différents publics visés : animation en saison/hors saison, visiteurs/population locale, grand public/publics spécifiques.

Cette opération est inscrite dans la convention du label PAH signée avec le ministère de la Culture. Les modalités de mise en œuvre sont validées en comité de pilotage.

Le coût total de l'opération s'élève à **37 762,09 € TTC**, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'État (DRAC) pour 10 000 € (sous réserve)
- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 10 209.67 €
- du Conseil Départemental pour 10 000 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de : 7 552,42 € TTC

En conclusion, Le Président prie l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.

